



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.18
12 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Argentine, Bangladesh, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica,
Côte d'Ivoire, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique,
Guatemala, Guyana, Kirghizistan, Nicaragua, Paraguay,
Philippines, Swaziland, Uruguay et Venezuela : projet de
résolution

An 2000 : Année internationale d'action de grâce

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1997/46 du Conseil économique et social du
22 juillet 1997,

Proclame l'année 2000 Année internationale d'action de grâce.
